Conseil municipal du 31 AOUT 2016

Convocation du 23 août 2016

<u>Présents</u>: BONADA Henri, PATIN Michel, MUTEL Blandine, CHETOT Joyce, VENET Anne-Marie, MUZEL Loïc,

GRANIER Josette, MACHERET Roland et ROBERT René

<u>Secrétaire de séance</u>: VENET Anne-Marie

Le compte rendu du conseil municipal du 15 juin 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

PARCELLE DENIS

Mr le maire rappelle les difficultés rencontrées, afin d'intégrer dans le domaine public communal cette parcelle. Après avoir interrogé le service de la Légalité de la sous-préfecture, il ressort :

- -qu'il faudrait faire rédiger un acte, suivi d'une enquête publique : ce que nous savions déjà,
- -que les services de la sous-préfecture examine le droit et nous ferons part de leur réflexion,
- -qu'en attendant, l'établissement d'une convention d'usage, définissant les devoirs de chacun solutionnerait notre problème pour la durée de la convention.

La sous-préfecture, comme elle s'y est engagée, nous a indiqué qu'en application de l'article L 318-3 du code de l'urbanisme, une procédure simplifiée nous permettrait de transférer cette parcelle dans le domaine public communal.

Après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 1 abstention et 1 contre, le Conseil Municipal demande au Maire d'établir une convention d'usage avec Mr Denis, propriétaire de la parcelle, et de reporter en 2017, si le budget le permet, les démarches permettant son transfert dans le domaine public communal.

DROIT DE PREEMPTION TERRAIN BOUCHET

Mr Bouchet a l'intention de créer un lotissement sur son terrain (près du cimetière). Un droit de préemption a été instauré sur ce terrain en 2012 par la commune. Afin d'éviter des complications juridiques lors de la vente des lots constructibles, Mr le Maire propose au Conseil de lever le droit de préemption de la commune sur cette parcelle. Il est demandé qu'une réserve soit émise pour l'écoulement des eaux pluviales sur le permis d'aménager de ce lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 8 voix pour et 1 contre, décide de lever le droit de préemption.

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES (FPIC)

Nous avons reçu des services de l'état la notification du FPIC. Cette année la commune devra reverser la somme de 1274 €. Une décision modificative est prise afin d'inscrire les crédits nécessaires en dépenses, qui seront compensés par la hausse des droits de mutations en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, adopte cette décision.

SCOT LOIRE CENTRE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un projet de développement du territoire à l'horizon de 20 ans qui traite de nombreux aspects de la vie quotidienne.

De ce document dépendra le développement de notre territoire, notamment en matière économique, d'emplois et de transport. Il couvre 7 EPCI : Copler, CC de Balbigny, CC des Collines du Matin (Panissières), CC Feurs-en Forez, CC du Pays d'Astrée (Boën), CC des Vals d'Aix et Isable (St Germain Laval, CC des Montagnes du Haut Forez (Noirétable), 93 communes pour environ 72000 habitants. Il doit entrer en vigueur avant le 31 décembre 2016, sinon c'est l'administration qui aura la maîtrise foncière du territoire. Afin d'en connaître l'essentiel, chaque conseiller en a reçu un exemplaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité de ses membres, se déclare favorable à la mise en place du SCOT Loire Centre.

TRANSFERT VOIRIE

Mr le Maire informe le Conseil, qu'à partir de 2017, le Conseil Départemental, pour les travaux de voirie, subventionnera directement les communes et non les Communautés qui en avaient pris la compétence. Cette participation se limitera à 60% de la dépense, d'un maximum lié aux kilomètres de chaussée, et aura donc un impact important sur notre budget.

PLAN DE FORMATION

Mr le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le plan de formation élaboré par les services du Centre de Gestion de la Loire. Il est obligatoire pour suivre les formations d'intégration, de perfectionnement et les préparations au concours et examens professionnels. Il rappelle que notre adjoint technique souhaite en bénéficier.

Accord unanime des membres du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES:

► Commission Enfance-Jeunesse de la CCBY :

La commission a proposé au conseil communautaire la mise en place, avec l'appui de Mairie Conseils une action envers les Adolescents du territoire : de 10/11 à 18 ans.

Cette action doit permettre de déterminer un plan d'actions pour ce public. Une collaboration avec les familles, les structures existantes sera mise en place. Pour notre territoire, le souhait est de travailler au niveau des 2 communes PINAY/ST JODARD.

► La déchèterie de Bois Vert de la CCBY :

Un agrandissement simultanément à sa mise aux normes est en cours d'élaboration. Le permis de construire est déposé. Sa réfection devrait pouvoir démarrer d'ici fin 2016. Le budget a été voté.

Ces investissements sont de grande urgence et apporteront des possibilités de TRI bien supplémentaires et un confort pour les apporteurs de plus en plus nombreux.

► <u>Siège de la Communauté de Communes de Balbigny</u> :

Il a été transféré dans des locaux appartenant à la CCBY, sur la zone de Bois Vert 1. La vente de l'ancien siège a été actée.

► Sécurisation des Voies de circulation des lotissements « Les 4 Vents et la Frediere » :

Face à l'augmentation de la circulation constante, sur le chemin de Cherville, nous proposons une modification de la signalétique routière. Les « Sorties » des lotissements seront PRIORITAIRES par rapport à la voie de Cherville dans le sens « descendant ». Le code de la route s'appliquera de fait. Un rendez vous avec Mrs BUONO et SAGNARD du CD 42 va permettre de déterminer s'il ya lieu de déclarer cette zone « en Agglo » et voir les meilleures dispositions à prendre. Les décisions définitives seront prises lors d'un prochain CM.

► <u>Adressage des Voies Communales et Numérotation des habitations :</u>

Ce travail et l'investissement qui s'en suivra devient urgent pour de multiples raisons : relations de l'habitant avec les services postaux, de livraison, de sécurité pompiers, police, etc...). L'arrivée prochaine de la Fibre Optique (2018/2019) nous oblige à ce que chaque voie, chaque habitation soit repérée par un NOM et un N°.

Pour ce faire, les Pinayons seront sollicités. Chacun pourra proposer un ou des noms pour sa rue ou chemin. La numérotation sera **METRIQUE** par rapport au point de croisement des rues et chemins.

► <u>Ecole</u>:

Le prochain Flash info traitera abondamment de la rentrée scolaire : effectifs, locaux, travaux à venir... La classe de Pinay a été équipée de moyens audiovisuels (rétroprojecteur, haut-parleurs...) adaptés aux activités de l'enseignement.

► <u>TAP</u>: Le niveau de qualité des Temps Périscolaires sera identique à celui de la dernière année scolaire. Ils auront lieu tous les vendredis après-midi.

► Convention assainissement :

Il a été demandé à SAUR de nous proposer une convention concernant l'entretien annuel des pompes de notre station de relevage. Elle portera sur le nettoyage, une fois l'an, des pompes avec un prix supplémentaire pour une, ou des, interventions aléatoires en cas de besoin.

► <u>Commune Nouvelle avec St Jo</u>dard

Une première rencontre entre les Maires et adjoints de nos 2 communes a eu lieu le 24 Juin 2016 en mairie de St Jodard. Celle-ci, informelle, a permis d'examiner aussi bien les points de convergence existants, à améliorer, ainsi que les sujets sur lesquels un tel rapprochement nécessite des approfondissements. Une volonté certaine se fait jour pour que nos 2 communes matérialisent des mutualisations indispensables, voire des conventions à améliorer. Il serait souhaitable que cette première rencontre constructive, soit prolongée par une réunion des 2 conseils municipaux afin d'échanger plus largement les points de vue et les arguments. Un temps certain est nécessaire et utile pour la construction d'un projet commun, utile à nos concitoyens, face à la mouvance Intercommunale qui se dessine et qui sera actée, obligatoirement, d'ici la FIN 2016.

Prochain Conseil Municipal le 19 octobre 2016

Tous les membres présents ont signé au registre.